

Évaluation périodique du programme de maîtrise en orthophonie

Faculté de médecine

Conseil universitaire du 1^{er} décembre 2020



UNIVERSITÉ
LAVAL

SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Le programme de maîtrise en orthophonie est rattaché à la Faculté de médecine (FM). L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité du Département de réadaptation.

La maîtrise en orthophonie est une maîtrise professionnelle qui compte 76 crédits. À la session d'automne 2018, 112 étudiantes et étudiants étaient inscrits au programme, qui fait ici l'objet d'une deuxième évaluation périodique. La dernière évaluation périodique du programme remonte à 2013 (CU-2013-6).

Dans le cadre du processus d'agrément, un dossier d'autoévaluation a été déposé en janvier 2018. La visite de l'équipe d'évaluation par les pairs a eu lieu les 21 et 22 novembre 2018. À la suite de cette visite, le Conseil d'agrément des programmes universitaires canadiens en audiologie et en orthophonie (CAPUC-AO) a voté à l'unanimité le 14 février 2019 d'accorder l'agrément pour la période complète de sept ans.

Par la suite, pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes (VREAE) a réalisé, en mars 2019, des consultations auprès des personnes concernées par les programmes. Le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni durant l'automne 2019 et en janvier 2020 pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur le programme, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval¹.

Selon les normes d'évaluation établies à partir de la Politique, le CIEP juge que la maîtrise en orthophonie est pertinente et de grande qualité. Le CIEP a identifié les principales forces de ce programme. Il a également formulé des recommandations dans le but de s'assurer que le programme satisfait pleinement aux normes d'évaluation et fait des suggestions pour l'améliorer. Conformément à la Politique, le doyen de la Faculté de médecine devra proposer, dans un plan d'action, des moyens pour donner suite aux recommandations et aux suggestions.

PRINCIPALES FORCES

- La pertinence sociale du programme et le haut taux de placement des personnes diplômées.
- La qualité et la compétence du corps professoral et des chargées et chargés d'enseignement.
- L'engagement, la proactivité et la concertation de l'équipe enseignante.
- Le dynamisme de la direction de programme.
- La cohérence de la formation et la qualité du référentiel de compétences.
- Les mesures de soutien à la réussite.
- L'encadrement des étudiantes et étudiants dans les cours et les activités cliniques.
- L'environnement d'apprentissage (le Centre Apprentiss et la Clinique d'enseignement en orthophonie).
- Les stages (coordination, encadrement, diversité).
- Le climat d'étude.
- La satisfaction des étudiantes, étudiants et des personnes diplômées à l'égard de la formation et à l'atteinte des objectifs de formation.

1. Source :

https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Politiques/Politique_d_evaluation_periodique_des_programmes_de_formation_de_l_Universite_Laval.pdf.

- L'agrément complet de sept ans octroyé par le Conseil d'agrément des programmes universitaires canadiens en audiologie et en orthophonie.

RECOMMANDATIONS

- R1 Que l'on évalue la possibilité d'augmenter les collaborations interfacultaires et intrafacultaires, afin d'optimiser l'utilisation des ressources et les retombées pour les étudiantes et étudiants du programme.
- R2 Que l'on s'assure que les étudiantes et étudiants sont suffisamment exposés, dans le cadre des heures cliniques, à la dysphagie et aux troubles de la fluidité.
- R3 Que l'on s'assure que le programme couvre les modalités d'intervention propres à la profession d'orthophoniste et permet d'aborder plus de troubles vus en pratique privée.

SUGGESTIONS

- S1 Que l'on mentionne la profession d'orthophoniste dans l'objectif général de formation.
- S2 Que l'on informe les étudiantes et étudiants des possibilités de poursuite d'études au troisième cycle.
- S3 Que l'on poursuive les efforts en vue de minimiser le stress des étudiantes et étudiants, ainsi que la charge de travail.
- S4 Que l'on informe les étudiantes et étudiants du soutien financier disponible.

Évaluation périodique du programme de

Maîtrise en orthophonie

PLAN D'ACTION DU DOYEN
de la Faculté de médecine

soumis au
Vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes

12 novembre 2020

1. Introduction

Le programme de maîtrise en orthophonie a été créé en 2000 (CU-2000-9) et implanté en 2001 (CU-2001-22). La cohorte est passée de 20 en 2001, à 25 en 2004 et à 50 depuis 2009. Un premier agrément a eu lieu en 2011 (octobre 2011 à octobre 2018) et une première évaluation CIEP s'est déroulée en 2013. Une modification importante du programme a été effectuée en 2014, le nombre de crédits passant alors de 66 à 76 crédits (CU-2014-16). Cette nouvelle version du programme a permis de renforcer l'approche programme et d'ancrer la formation sur le développement de compétences.

Dans le cadre d'un deuxième processus d'agrément, un dossier d'autoévaluation a été déposé en janvier 2018. La visite de l'équipe d'évaluation par les pairs a eu lieu les 21 et 22 novembre 2018. En février 2019, le programme d'orthophonie s'est vu accorder un agrément complet pour une période de 7 ans (février 2019 à février 2026) par le Conseil d'agrément des programmes universitaires canadiens en audiologie et en orthophonie (CAPUC-AO). Les standards nationaux fixés par le CAPUC-AO sont en concordance avec les exigences de l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes (ACOA). Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes (VREAE) a réalisé, en mars 2019, des consultations auprès des personnes concernées par le programme (étudiants, diplômés, corps professoral et enseignant). Le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni durant l'automne 2019 et en janvier 2020 pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire un rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur les programmes, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval². Le rapport d'évaluation a été remis au doyen le 21 juillet 2020. Il s'agit donc de la deuxième évaluation institutionnelle pour ce programme.

Comme le prévoit la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, le doyen de la Faculté de médecine a préparé ce plan d'action afin de donner suite aux recommandations et aux suggestions du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP).

² Source :

https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Politiques/Politique_d_evaluation_periodique_des_programmes_de_formation_de_l_Universite_Laval.pdf.

2. Présentation de la discipline, du programme et des perspectives d'avenir

L'orthophoniste est le professionnel des troubles de la communication humaine. Il travaille auprès de personnes de tous âges et effectue des activités de dépistage, de promotion, d'évaluation et de traitement des troubles de la parole, du langage oral et écrit, de la communication, de la voix et de la déglutition.

Le programme d'orthophonie de l'Université Laval offre une formation orientée vers le développement des compétences qui sont au cœur de la profession d'orthophoniste, soit l'expertise clinique, le professionnalisme, la communication, la collaboration, l'érudition, la gestion et la promotion de la santé. Le contenu de l'ensemble des cours est rigoureusement réfléchi de façon à ce que les aspects théoriques soient finement maillés avec la pratique clinique. Les étudiantes et étudiants sont guidés à l'intérieur de leurs apprentissages de façon à développer graduellement, tout au long de leur cheminement, l'ensemble des compétences nécessaires pour exercer la profession. Les activités d'apprentissage sont très variées tant à l'intérieur qu'entre les différents cours. Celles-ci peuvent être des cours magistraux, des situations d'apprentissage par problèmes, des méthodes des cas, des laboratoires d'habiletés cliniques ou encore des simulations. Ces activités permettent et soutiennent le développement des habiletés cliniques, de l'esprit critique et des capacités d'auto-apprentissage.

Cette maîtrise se déroule sur 6 sessions consécutives réparties sur 2 années. Elle comporte 76 crédits de cours et stages obligatoires (56 crédits de cours, 14 crédits de stages cliniques, 6 crédits pour un rapport de fin d'études). Le diplôme de maîtrise en orthophonie de l'Université Laval qualifie les finissantes et finissants pour l'obtention d'un permis d'exercice en tant qu'orthophoniste ; permis délivré par l'Ordre des orthophonistes et des audiologistes du Québec.

Le programme d'orthophonie forme des généralistes qui sont polyvalents, pouvant travailler de manière autonome dans divers milieux de pratique tout comme auprès d'une multitude de clientèles. Les perspectives d'avenir dans le domaine sont vastes. Le permis d'exercice d'orthophoniste permet de pratiquer la profession auprès d'une clientèle aux prises avec divers troubles de la communication, du langage, de la parole, de la déglutition et de troubles associés. L'exercice de la profession se réalise dans des établissements publics ou privés auprès de personnes de tous les âges.

1. Actions proposées pour répondre aux recommandations

La profession d'orthophoniste est en constante évolution, car les clientèles et les services se modifient rapidement avec l'accroissement des connaissances scientifiques. Depuis sa création en 2001, le programme d'orthophonie de l'Université Laval a eu le souci constant d'adapter sa formation afin de maintenir les plus hauts standards de qualité. À la suite de modifications des exigences nationales (Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie, ACOROA 2015, 2019) et des recommandations découlant du processus d'agrément (Conseil d'agrément des programmes universitaires canadiens en audiologie et en orthophonie, CAPUC-AO 2019), des changements ont été planifiés pour bonifier le programme. Ils ont fait l'objet d'une résolution entérinée par le Comité de programme en décembre 2019. Plusieurs changements qui ont été planifiés sont en concordance avec les recommandations et suggestions du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP). Ils seront présentés dans le cadre du plan d'action du doyen en réponse aux recommandations et suggestions du CIEP.

Pour faciliter la lecture, la nomenclature actuelle des cours du programme qui sont concernés par les changements planifiés est utilisée.

Les actions proposées [A] pour répondre à chacune des recommandations [R] du CIEP sont les suivantes :

R1 — Que l'on évalue la possibilité d'augmenter les collaborations interfacultaires et intrafacultaires, afin d'optimiser l'utilisation des ressources et les retombées pour les étudiantes et étudiants du programme.

L'étudiante ou l'étudiant qui présente une demande d'admission au programme de maîtrise en orthophonie doit détenir un baccalauréat et avoir complété des cours préalables, puisque les cours spécialisés disciplinaires s'appuient sur des connaissances de base de divers domaines. Pour ceux-ci, des collaborations interfacultaires sont d'ores et déjà formellement établies. Ainsi, pour les cours préalables à l'admission à la maîtrise, le programme d'orthophonie collabore étroitement avec la Faculté des lettres et des sciences humaines (LNG-1002, LNG-1003) et la Faculté des sciences sociales (PSY-1007, PSA-1101). Ces quatre (4) cours préalables sont offerts par chacune de ces facultés et peuvent s'inscrire, ou non, dans le *microprogramme en sciences cognitives du langage* ou dans le *certificat en langage et santé* de la Faculté de médecine. Pour les cours obligatoires de la maîtrise, le programme d'orthophonie collabore étroitement avec la Faculté des sciences sociales (FIS-6102). Des professeures et professeurs d'autres facultés sont également invités pour enseigner des contenus théoriques et cliniques ou encore pour développer des activités pédagogiques communes (Faculté des sciences sociales — ORT-6012, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation — ORT-6024), de même que pour développer conjointement des activités pédagogiques (ORT-6029). Les membres de l'équipe enseignante du programme d'orthophonie collaborent aussi à des activités d'enseignement dans d'autres facultés : des séances de cours sont ponctuellement offertes à la Faculté des lettres et des sciences humaines (programme en sciences du langage) et à la Faculté des sciences sociales. Ainsi, le programme de maîtrise en orthophonie entretient diverses collaborations avec d'autres facultés de l'Université Laval.

Les actions qui suivent visent à accroître les collaborations interfacultaires et intrafacultaires.

A-1.1 : Solliciter des collaborations interfacultaires pour favoriser l'intégration des compétences chez les étudiantes et étudiants dans des situations cliniques complexes et dans divers contextes cliniques.

Des activités pédagogiques additionnelles seront développées, telles que des études de cas partagés avec des professionnels de disciplines en sciences humaines et de la santé (p.ex. Faculté des sciences sociales ; Faculté des sciences de l'éducation ; École de psychologie ; Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation), dans divers cours du programme (ORT-6024 — Séminaire d'intégration 2, ORT-6012 — Pratiques orthophoniques pour des populations particulières). Des collaborations seront envisagées avec la Faculté des sciences de l'administration, la Faculté de médecine dentaire et la Faculté des lettres et des sciences humaines selon le contenu des activités cliniques à développer et les expertises requises. Nous utiliserons les activités se déroulant dans le Centre Apprentiss tout au long du programme de formation pour simuler des activités de collaboration interprofessionnelle avec des étudiantes et étudiants des facultés du Complexe Intégré de Formation en Sciences de la Santé (CIFSS) (médecine, pharmacie, sciences infirmières).

Résultats escomptés :

- Une bonification de la formation par l'intégration des compétences dans un contexte qui requiert la sollicitation d'expertises diverses ;
- Une amélioration de la compétence des étudiantes et étudiants sur le plan de la collaboration interprofessionnelle et de l'expertise clinique auprès de multiples clientèles, pour lesquelles un regard pluridisciplinaire est essentiel à la qualité des services ;
- Le développement de matériel pédagogique prenant en compte les réalités pluridisciplinaires.

A-1.2 : Poursuivre une collaboration intrafacultaire avec le programme de maîtrise en audiologie pour l'enseignement des fondements de la pratique professionnelle et des compétences *professionnalisme, érudition, collaboration et communication*.

L'implantation du programme de maîtrise en audiologie à la Faculté de médecine s'effectue en collaboration avec le programme d'orthophonie afin de rendre quatre cours ORT communs aux étudiantes et étudiants des deux programmes. Il s'agit des cours reliés à l'anatomie et la physiologie (ORT-6007), et ceux liés à la pratique professionnelle. Ces cours sont ORT-6037 — Pratique professionnelle en orthophonie, ORT-6005 — Méthodes de recherche en orthophonie et ORT-6002 Counseling et relation d'aide. Ces trois cours prévoient la mise en place d'activités d'apprentissage distinctes et d'activités conjointes entre les deux programmes.

Résultats escomptés :

- L'établissement d'une collaboration interprofessionnelle entre les étudiantes et étudiants des deux programmes ;
- L'optimisation des ressources enseignantes impliquées dans la prestation de ces cours ;
- L'augmentation de la cohérence des activités de formation.

A-1.3 : Établir et consolider des collaborations intrafacultaires pour favoriser l'intégration des compétences chez les étudiantes et étudiants dans des situations cliniques complexes.

Des initiatives ont été effectuées pour développer des activités d'apprentissage d'analyse de situations complexes dans une perspective interdisciplinaire. En 2019, une collaboration entre les programmes d'orthophonie, d'ergothérapie et de nutrition a été mise sur pied. Cette collaboration se poursuit. D'autres initiatives de même type seront développées pour des clientèles communes avec les

programmes d'ergothérapie et de physiothérapie dans certains cours (ORT-6024 — Séminaire d'intégration 2, ORT-6012 — Pratiques orthophoniques pour des populations particulières).

Résultats escomptés :

- Une bonification de la formation par l'intégration des compétences dans un contexte qui requiert la sollicitation d'expertises diverses ;
- Une amélioration de la compétence des étudiantes et étudiants sur le plan de la collaboration interprofessionnelle et de l'expertise clinique auprès de multiples clientèles, pour lesquelles un regard pluridisciplinaire est essentiel à la qualité des services ;
- Le développement de matériel pédagogique prenant en compte les réalités pluridisciplinaires.

A-1.4 : Mettre en place une collaboration intrafacultaire pour l'enseignement des compétences *gestion et promotion de la santé*.

En 2015, l'Alliance canadienne des organismes de règlementation en orthophonie et en audiologie (ACOROA) a souligné la nécessité d'ajouter les compétences *gestion et promotion de la santé* au Référentiel de développement des compétences. Bien que celles-ci aient été intégrées dans la formation, l'exposition à ces compétences demeure limitée. Des activités pédagogiques en lien avec ces compétences seront développées à l'aide des expertises du Département de réadaptation dans le cours ORT-6023 Séminaire d'intégration 1 en collaboration avec des professeures des programmes d'ergothérapie et de physiothérapie.

Résultats escomptés :

- L'amélioration de la compétence des étudiantes et étudiants sur le plan de la gestion et de la promotion de la santé auprès de multiples clientèles ;
- Le développement de matériel pédagogique pour soutenir le développement des compétences *gestion et promotion de la santé*.

A-1.5 : Établir une collaboration intrafacultaire avec le programme de maîtrise en audiologie pour favoriser les interactions entre les étudiantes et étudiants des deux programmes.

Les orthophonistes et les audiologistes partagent le domaine des troubles de la communication et conséquemment le même ordre professionnel. Il s'avère judicieux de favoriser les interactions entre ces futurs collègues par l'intégration des étudiantes et étudiants du programme d'audiologie à l'Association des étudiantes et étudiants de la maîtrise en orthophonie.

Résultats escomptés :

- Une bonne intégration des étudiantes et étudiants en audiologie ;
- L'optimisation de l'espace et des ressources matérielles disponibles aux étudiantes et étudiants des deux programmes ;
- La création et le maintien d'un sentiment d'appartenance à la Faculté de médecine et au département de réadaptation.

R2 — Que l'on s'assure que les étudiantes et étudiants sont suffisamment exposés, dans le cadre des heures cliniques, à la dysphagie et aux troubles de la fluidité.

A-2.1 : Mettre les conditions en place (ressources financières, humaines, matérielles et espaces) pour permettre à tous les étudiantes et étudiants d'effectuer un stage à la Clinique d'enseignement

en orthophonie de l'Université Laval auprès d'une clientèle présentant des troubles orofaciaux myofonctionnels (TOM).

Un volet stage TOM est mis en place à la Clinique d'enseignement en orthophonie (ORT-6502 Stage 2) depuis l'automne 2019. Ce stage d'une durée de 3 heures est offert à tous les étudiantes et étudiants de la maîtrise en orthophonie. Il importe de poursuivre l'actualisation de ces heures cliniques, voire de les bonifier par l'ajout de journées de stage auprès de cette clientèle (ORT-6502 Stage 2 ; ORT-6503 Stage 3).

Résultats escomptés :

- L'atteinte du nombre d'heures cliniques requis par l'organisme d'agrément en dysphagie par 100 % des étudiantes et étudiants en orthophonie ;
- L'augmentation du nombre d'heures cliniques en dysphagie pour les stagiaires en orthophonie qui ont un intérêt marqué pour cette clientèle ;
- La bonification de la formation clinique du programme en ajoutant des heures de stage et en rééquilibrant la durée des stages cliniques pour répondre aux recommandations du conseil d'agrément.

A-2.2 : Stabiliser les ressources (ressources financières, humaines, matérielles et espaces) pour permettre à tous les étudiantes et étudiants d'effectuer un stage à la Clinique d'enseignement en orthophonie de l'Université Laval auprès d'une clientèle présentant des troubles de la fluidité.

Un stage d'observation est mis en place à la Clinique d'enseignement en orthophonie depuis l'automne 2019. Ce stage, d'une durée de 7 heures, est offert à tous les étudiantes et étudiants en orthophonie dès la première session de leur formation. Il importe de poursuivre l'actualisation de ces heures cliniques, voire de les bonifier par l'ajout de journées de stage auprès de cette clientèle (ORT-6502 Stage 2 ; ORT-6503 Stage 3).

Résultats escomptés :

- L'atteinte du nombre d'heures cliniques requis en troubles de la fluidité par 100 % des étudiantes et étudiants en orthophonie ;
- L'augmentation du nombre d'heures cliniques en troubles de la fluidité pour les stagiaires en orthophonie qui ont un intérêt marqué pour cette clientèle.

R3 — Que l'on s'assure que le programme couvre les modalités d'intervention propres à la profession d'orthophoniste et permet d'aborder plus de troubles vus en pratique privée.

A-3.1 : Ajouter des activités d'apprentissages relatives à l'intervention, dont celles auprès de clientèles vues en pratique privée, notamment dans les cours d'intégration.

Les modalités d'intervention sont abordées dans tous les cours qui portent sur l'expertise clinique. Afin de bonifier et diversifier la formation des étudiantes et étudiants en ce qui a trait à l'intervention en orthophonie, des activités d'apprentissages seront développées dans les cours ORT-6012 — Pratiques orthophoniques pour des populations particulières, ORT-6023 Séminaire d'intégration 1 et ORT-6024 — Séminaire d'intégration 2. Nous utiliserons des activités se déroulant dans le Centre Apprentiss tout au long du programme de formation pour effectuer des ateliers de simulation de façon à accroître progressivement l'exposition des étudiantes et étudiants à l'intervention orthophonique. Une banque de

vidéos d'interventions réalisées à la Clinique d'enseignement en orthophonie sera créée dans le cadre d'activités d'auto-apprentissage pour les étudiantes et étudiants.

Résultats escomptés :

- Une exposition accrue et suffisante aux modalités d'intervention en orthophonie, dont celles utilisées auprès de clientèles vues en pratique privée, pour tous les étudiantes et étudiants ;
- L'amélioration des compétences des étudiantes et étudiants liées à l'expertise clinique sur le plan de l'intervention auprès de multiples clientèles ;
- L'amélioration de la satisfaction des étudiantes et étudiants quant au développement de leurs compétences en intervention orthophonique au cours de la formation.

A-3.2 : Ajouter des activités d'apprentissage ciblant plus particulièrement la pratique privée.

La pratique privée en orthophonie est de plus en plus répandue. Les clientèles qui consultent en pratique privée diffèrent de celles rencontrées dans les établissements publics du réseau de la santé et de l'éducation. Une diversité d'actions sera posée pour approfondir ou traiter des problématiques telles que les sigmatismes et les troubles orofaciaux myofonctionnels (ORT-6012 — Pratiques orthophoniques pour des populations particulières) et pour aborder des aspects ciblant les défis caractéristiques de l'exercice professionnel en pratique privée (ORT- 6023 Séminaire d'intégration 1). Ces actions pourront s'inscrire dans le cadre de collaborations interfacultaires (voir A-1.1).

Résultats escomptés :

- Une exposition accrue et suffisante aux clientèles desservies en pratique privée pour tous les étudiantes et étudiants ;
- L'amélioration des compétences des étudiantes et étudiants liées à la pratique privée (gestion ; professionnalisme) et aux clientèles qui y sont desservies ;
- L'amélioration de la satisfaction des étudiantes et étudiants quant à leurs compétences à la fin de leur formation.

A-3.3. Mettre les conditions en place (ressources financières, humaines, matérielles et espaces) pour permettre à tous les étudiants et étudiantes d'effectuer un stage à la Clinique d'enseignement en orthophonie de l'Université Laval auprès d'une clientèle présentant des troubles orofaciaux myofonctionnels (TOM).

Ces troubles sont traités exclusivement par les orthophonistes exerçant en pratique privée. Les moyens utilisés pour l'action A-2.1 permettront d'effectuer cette action. Par ailleurs, une exploration des différents moyens permettant d'augmenter l'offre de stage en pratique privée auprès de cette clientèle sera effectuée.

Résultats escomptés :

- L'exposition, pour 100 % des étudiantes et étudiants, aux troubles orofaciaux myofonctionnels qui constituent l'une des clientèles essentiellement desservies en pratique privée;
- L'établissement d'un état de situation permettant la bonification éventuelle de l'offre de stages en pratique privée.

2. Actions proposées pour répondre aux suggestions

Afin de répondre à chacune des suggestions [S] du CIEP, les actions suivantes sont proposées [AS] :

S1 — Que l'on mentionne la profession d'orthophoniste dans l'objectif général de formation

AS-1.1 : Mentionner la profession d'orthophoniste dans l'objectif général de formation dans la description officielle du programme.

L'ensemble du descriptif du programme sera revu afin de s'assurer que la profession d'orthophoniste y soit clairement mentionnée. Le descriptif du programme sera ajusté sur le site web de l'Université Laval.

Résultats escomptés :

- L'augmentation de la précision de l'objectif général de formation et la conformité des informations décrivant le programme de formation;
- Mise en valeur de la formation et de la profession auprès du public et des candidates et candidats.

S2 — Que l'on informe les étudiantes et étudiants des possibilités de poursuite d'études au troisième cycle.

Bien que cela soit déjà effectué, les activités de promotion des études de troisième cycle seront intensifiées dans les cours qui s'y prêtent particulièrement bien par les actions suivantes :

AS-2.1 : Accroître les forums d'échange et les occasions d'informer les étudiantes et étudiants.

La promotion des possibilités de poursuite d'études au troisième cycle sera faite dans le cours ORT-6005 — Méthodes de recherche en orthophonie et lors de la supervision des rapports de fin d'études (ORT-6651 et ORT-6652). Par ailleurs, le partage d'expériences de doctorants et doctorantes sera soutenu par divers moyens (p. ex. témoignages enregistrés déposés sur le site du cours ORT-6005 ; événement d'échanges sur les expériences liées à la recherche ; journée de la recherche en santé de la Faculté de médecine). Les étudiantes et étudiants seront encouragés à participer aux conférences-midi du programme d'orthophonie, conférences présentées par des professeures et professeurs, mais aussi par des étudiantes et étudiants de troisième cycle supervisés par des professeures et professeurs du programme. Par ailleurs, l'actualisation du projet de doctorat en sciences de la réadaptation constituera un attrait pour les étudiantes et les étudiants qui cheminent au programme d'orthophonie en offrant une programmation de cours et d'activités adaptées à leur domaine d'expertise.

Résultats escomptés :

- L'augmentation du niveau de connaissances et de l'intérêt des étudiantes et étudiants pour les études de troisième cycle.

S3 — Que l'on poursuive les efforts en vue de minimiser le stress des étudiantes et étudiants, ainsi que la charge de travail.

Le programme d'orthophonie comprend 76 crédits répartis sur six sessions universitaires. Les études s'effectuent en continu, sans interruption pendant l'été. La charge de travail est une préoccupation constante du programme. Cette charge élevée contribue au stress vécu par nos étudiantes et étudiants. Diverses actions sont proposées pour poursuivre le travail d'analyse de la répartition de la charge de travail et de l'organisation des enseignements. Également, des actions sont proposées pour soutenir les

étudiantes et étudiants.

AS-3.1 :Veiller à une répartition équilibrée de la charge de travail.

En 2019, l'équipe enseignante a entrepris une démarche visant à mieux répartir la charge de travail et à mieux équilibrer celle-ci à l'intérieur de chacune des sessions. Avec le soutien d'une conseillère pédagogique en mesure et évaluation, le nombre d'évaluations et leur variété ont été quantifiés. Les modifications planifiées pour 2021 pour bonifier le programme permettront une répartition plus équilibrée de la charge de travail.

Résultats escomptés :

- Redistribution de la charge de travail entre les sessions, et ce, sur l'ensemble de la formation ;
- Révision de la distribution prescriptive des contenus de cours afin que la charge de travail attendue corresponde bien au nombre de crédits alloués;
- Regroupement des contenus connexes à l'intérieur d'un même cours (ORT-6027 et ORT-6020) et rapprochement dans le temps (ORT-6033 et ORT 6021) pour faciliter les apprentissages;
- Réduction de la charge de travail au cours de la session d'hiver de la deuxième année de formation (H5) en remplaçant un cours en présentiel par des modules en ligne (asynchrones).

AS-3.2 : Optimiser l'organisation des sites de cours sur monPortail et leur utilisation.

L'organisation des sites de cours du programme est très hétérogène d'un cours à l'autre et ceci crée de la confusion et du stress chez les étudiantes et étudiants. Il est planifié d'uniformiser l'organisation des sites de cours afin de faciliter la navigation (tout en respectant les particularités découlant des choix pédagogiques des responsables de cours) et d'utiliser de façon judicieuse les forums de discussion dans les cours. En collaboration avec l'association étudiante, un sondage sera élaboré et des périodes d'échanges seront mises en place afin d'obtenir un portrait des éléments à bonifier. Un sondage d'appréciation sera développé par la suite afin de connaître les impacts des ajustements sur le vécu étudiant.

Résultats escomptés :

- Une satisfaction augmentée des étudiantes et étudiants quant à la clarté des informations disponibles sur les sites de cours;
- Une diminution de la perception de lourdeur de la charge de travail associée aux cours;
- Une diminution du stress chez les étudiantes et étudiants.

AS-3.3 : Sensibiliser l'équipe enseignante à la charge de travail demandée aux étudiantes et étudiants, notamment dans les travaux d'équipe.

Une retraite annuelle permet de rencontrer l'équipe enseignante et de discuter d'enjeux reliés au programme. La charge de travail liée aux travaux d'équipe sera discutée par le biais d'une activité qui leur permettra de mettre en commun les activités d'apprentissage et d'évaluation qu'ils ont mis en place.

Les résultats escomptés sont :

- La révision des types et du nombre de travaux d'équipe selon les apprentissages ciblés, et ce, pour chaque session ;
- Le réaménagement des activités en fonction des constats et des solutions identifiées ;
- Une amélioration de la satisfaction des étudiantes et étudiants à l'égard de la charge de travail dans les sondages du programme.

AS-3.4 : Sensibiliser les étudiantes et étudiants à la charge de travail associée au programme.

Ce programme de deuxième cycle a une charge de travail attendue en fonction des compétences à développer. Les rencontres d'accueil de chacune des années de formation exposeront clairement la charge de travail et les enjeux rattachés à celle-ci. L'association étudiante sera consultée pour cibler les moyens les plus porteurs pour atteindre cet objectif.

Les résultats escomptés sont :

- Une amélioration de la perception des étudiantes et étudiants à l'égard de la charge de travail dans les sondages du programme.

AS-3.5 : Assurer une vigie quant au niveau de stress et d'anxiété vécu en cours de session.

La direction des affaires étudiantes (DAE) de la Faculté de médecine offre des services de soutien aux étudiantes et étudiants et supervise des réseaux d'aide étudiants, dont *La Béquille* (groupe de soutien composé de pairs aidants en réadaptation, entre autres). Le comité Bien-être du programme d'orthophonie permet un maillage fin de ces deux ressources facultaires pour le mieux-être de ses étudiantes et étudiants. Ce comité est composé de la représentante ou du représentant de classe de chaque cohorte, d'un membre du réseau *La Béquille* pour chaque cohorte, d'un professeur et d'une chargée d'enseignement en médecine du programme d'orthophonie qui est, également, conseillère à la DAE. Il a pour mandat 1) d'informer ou de rappeler aux étudiantes et étudiants les ressources qui existent s'ils éprouvent des difficultés ou s'ils ont des appréhensions sur les plans scolaire ou personnel et 2) de dresser un portrait des niveaux d'anxiété et de stress de chaque cohorte chaque session pour mettre en place des mécanismes dynamiques visant à optimiser leur bien-être. Le comité Bien-être en orthophonie sera maintenu. Il verra à s'assurer que les ressources d'aide soient connues tout comme les procédures pour les demandes de consultation, à veiller à la mise à jour de banque d'outils pour le bien-être et à soutenir les initiatives étudiantes. Il verra également à développer une mesure pour documenter les impacts des activités mises en place sur le bien-être des étudiantes et étudiants. Par ailleurs, des conférences offertes par la DAE sur le stress et l'anxiété de performance ont été intégrées à certaines activités du programme d'orthophonie. Celles-ci seront conservées.

Résultats escomptés :

- L'identification rapide et adéquate des sources de stress chez les étudiantes et étudiants afin de les informer adéquatement sur les ressources disponibles et d'agir sur ces sources de stress ;
- Une plus grande connaissance des étudiantes et étudiants quant aux ressources d'aide disponibles ;
- Un suivi du bien-être des étudiantes et étudiants par le biais des statistiques tenues par la DAE ;
- La mise en place d'une mesure pour documenter 1) l'appréciation des étudiantes et étudiants face aux initiatives de leurs pairs (*La Béquille* et comité social) pour améliorer le bien-être et l'application de stratégies gagnantes pour eux et 2) les impacts vécus ;
- L'implication accrue des étudiantes et étudiants dans la mise en place de solutions contribuant à leur bien-être et celui de leur cohorte au cours de leur formation.

S4 — Que l'on informe les étudiantes et étudiants du soutien financier disponible.

AS-4.1 Informer les étudiantes et étudiants de consulter le site Info-Orthophonie pour obtenir des informations détaillées relatives au soutien financier (aides financières, bourses, prix).

Le site Info-Orthophonie sur monPortail est spécifiquement conçu pour les étudiantes et étudiants du programme d'orthophonie. Il est présentement en refonte importante. Toutes les informations essentielles au cheminement universitaire et à la vie étudiante s'y trouvent. Les nouvelles cohortes seront informées 1) de l'existence de ce site et de son fonctionnement dès la rencontre d'accueil et 2) d'utiliser ce site comme outil central d'information tout au long de leur cheminement. Un rappel au début de la deuxième année de formation sera fait en ce qui concerne le soutien financier disponible pendant leur cheminement au programme.

Résultats escomptés

- Une augmentation de la consultation des contenus relatifs au soutien financier par les étudiantes et étudiants.

Échéancier

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
R1 — Que l'on évalue la possibilité d'augmenter les collaborations interfacultaires, afin d'optimiser l'utilisation des ressources et les retombées pour les étudiantes et étudiants du programme.			
A-1.1	Solliciter des collaborations interfacultaires pour favoriser l'intégration des compétences chez les étudiantes et étudiants dans des situations cliniques complexes et dans divers contextes cliniques.	H2023 En continu	Direction de programme Responsables de cours
A-1.2	Poursuivre une collaboration intrafacultaire avec le programme de maîtrise en audiologie pour l'enseignement des fondements de la pratique professionnelle et des compétences <i>professionnalisme, érudition, collaboration</i> et <i>communication</i> .	A2020 A2021 En continu	Direction de programme Responsables de cours
A-1.3	Établir et consolider une collaboration intrafacultaire pour favoriser l'intégration des compétences chez les étudiantes et étudiants dans des situations cliniques complexes.	H2023 En continu	Direction de programme Responsables de cours
A-1.4	Mettre en place une collaboration intrafacultaire pour l'enseignement des compétences <i>gestion</i> et <i>promotion de la santé</i> .	A2020 A2022 En continu	Direction de programme Responsables de cours
A-1.5	Établir une collaboration intrafacultaire avec le programme de maîtrise en audiologie pour favoriser les interactions entre les étudiantes et étudiants des deux programmes.	A2020 En continu	Direction de programme Étudiantes et étudiants Doyen

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
R2 — Que l'on s'assure que les étudiantes et étudiants sont suffisamment exposés, dans le cadre des heures cliniques, à la dysphagie et aux troubles de la fluidité.			
A-2.1	Mettre les conditions en place (ressources financières, humaines, matérielles et espaces) pour permettre à tous les étudiants et étudiantes d'effectuer un stage à la Clinique d'enseignement en orthophonie de l'Université Laval auprès d'une clientèle présentant des troubles orofaciaux myofonctionnels (TOM).	A2020 En continu	Direction du département de réadaptation Doyen Direction de programme Coordination de la CEO et des stages
A-2.2	Stabiliser les ressources (financières, humaines, matérielles et espaces) pour permettre à tous les étudiants et étudiantes d'effectuer un stage à la Clinique d'enseignement en orthophonie de l'Université Laval auprès d'une clientèle présentant des troubles de la fluidité.	A2021 En continu	Direction du département de réadaptation Doyen Direction de programme Coordination de la CEO et des stages
R3 — Que l'on s'assure que le programme couvre les modalités d'intervention propres à la profession d'orthophoniste et permet d'aborder plus de troubles vus en pratique privée.			
A-3.1	Ajouter des activités d'apprentissages relatives à l'intervention, dont celles auprès de clientèles vues en pratique privée, notamment dans les cours d'intégration.	A2022	Direction de programme Responsables de cours
A-3.2	Ajouter des activités d'apprentissage ciblant plus particulièrement la pratique privée.	A2021 A2022 H2023	Direction de programme Responsables de cours
A-3.3	Mettre les conditions en place (ressources financières, humaines, matérielles et espaces) pour permettre à tous les étudiants et étudiantes d'effectuer un stage à la Clinique d'enseignement en orthophonie de l'Université Laval auprès d'une clientèle présentant des troubles orofaciaux myofonctionnels (TOM).	A2020 En continu	Direction du département de réadaptation Doyen Direction de programme Coordination de la CEO et des stages
S1 — Que l'on mentionne la profession d'orthophoniste dans l'objectif général de formation.			
AS-1.1	Mentionner la profession d'orthophoniste dans l'objectif général de formation dans la description officielle du programme.	H2021	Direction de programme
S2 — Que l'on informe les étudiantes et étudiants des possibilités de poursuite d'études au troisième cycle.			
AS-2.1	Accroître les forums d'échange et les occasions d'informer les étudiantes et étudiants.	H2021 En continu	Direction de programme Professeur.es du programme
S3 — Que l'on poursuive les efforts en vue de minimiser le stress des étudiantes et étudiants, ainsi que la charge de travail.			
AS-3.1	Veiller à une répartition équilibrée de la charge de travail.	A2020 à H2023 En continu	Comité de programme Direction de programme
AS-3.2	Optimiser l'organisation des sites de cours sur monPortail et leur utilisation.	H2021 En continu	Direction de programme Responsables de cours

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
AS-3.3	Sensibiliser l'équipe enseignante à la charge de travail demandée aux étudiantes et étudiants, notamment dans les travaux d'équipe.	A2021	Direction de programme
AS-3.4	Sensibiliser les étudiantes et étudiants à la charge de travail associée au programme.	A2021 En continu	Direction de programme
AS-3.5	Assurer une vigie quant au niveau de stress et d'anxiété vécu en cours de session.	A2020 En continu	Direction de programme
S4 — Que l'on informe les étudiantes et étudiants du soutien financier disponible.			
AS-4.1	Informar les étudiantes et étudiants de consulter le site Info-Orthophonie pour obtenir des informations détaillées relatives au soutien financier (aides financières, bourses, prix).	A2021 En continu	Direction de programme

3. Remerciements

Le doyen de la Faculté remercie chaleureusement les membres du CIEP qui ont analysé l'ensemble des documents et préparé le Rapport de synthèse d'évaluation.

Le doyen de la Faculté remercie également le travail de Mme Hélène Moffet, vice-doyenne aux études en réadaptation, Mme Marie-Catherine St-Pierre, directrice du programme d'orthophonie ainsi que tous les membres du comité d'agrément et du comité de programme.

Finalement, il tient à souligner l'importance du support des équipes du Bureau de la qualité des programmes (BQP) et du VREAE pour leur aide à chacune des étapes du processus d'évaluation.

Julien Poitras, doyen
Faculté de médecine